

Tribunes publiées dans le Journal n°186



Gabriel Galiotto

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

En 2003, la précédente majorité avait signé une convention avec le ministère de la Justice afin d'accueillir au Blanc-Mesnil une Maison de la justice et du droit (MJD). En 2014, la nouvelle municipalité l'avait reconduite, un large déploiement de ces structures étant alors prévu. Pourtant, à l'époque, aucune nouvelle MJD n'a vu le jour en Seine-Saint-Denis : les 7 structures existantes doivent répondre à 1,7 million d'habitants, engendrant des délais de prise en charge très longs pour des situations urgentes.

Les Blanc-Mesnilois, seuls à supporter les centaines de milliers d'euros dépensés pour héberger la MJD, ne représentent d'ailleurs que 50 % des bénéficiaires.

En 2023, la municipalité a donc décidé de remplacer la MJD par de nouvelles permanences juridiques réservées aux Blanc-Mesnilois. Situées au pôle administratif Victor-Hugo, qui abrite également d'autres services sociaux, elles permettent une réactivité et une prise en charge pluridisciplinaire jusqu'alors impossibles.

Pourtant, dans un communiqué, le président du tribunal judiciaire de Bobigny a procédé à des accusations graves remettant en cause le pouvoir décisionnaire du maire, relayées par le procureur de la République. Faisant référence au président Nupes du département et annonçant le maintien coûte que coûte d'une MJD au Blanc-Mesnil, ces derniers se sont inscrits dans une opposition stérile dangereuse, dans un contexte où les élus sont souvent exposés aux violences.

Au regard de la gravité des faits, le sénateur Thierry Meignen a donc saisi le ministère de la Justice, espérant une réaction sans appel.



Didier Mignot

« Blanc-Mesnil à venir »

Président du groupe Blanc-Mesnil à venir

Ville amie des animaux ? On ne peut pas être contre quand on est défenseur du vivant et de la biodiversité comme le sont les élu-e-s de notre groupe.. On sait aussi l'impact social bénéfique des animaux de compagnie, notamment pour des enfants et des personnes isolées. Ce label, décerné à la ville par le Conseil Régional, peut néanmoins prêter à sourire si on se souvient de M. Meignen, il y a quelques années, paradant entre les pattes d'un pauvre ours enchaîné ou de ces malheureux pingouins se traînant sur la place Gabriel Péri un jour de « démonstration ». Domestiques ou sauvages, les animaux, comme les végétaux, doivent faire l'objet de respect et de bienveillance. Protéger le vivant, c'est protéger une humanité déjà bien abîmée par un système prédateur des ressources naturelles. Une humanité bien mal en point qui voit mourir des centaines de migrants, parmi lesquels de nombreux enfants, en méditerranée.

Au Blanc-Mesnil, des centaines de familles vivent en dessous du seuil de pauvreté ; des enfants ne mangent pas à leur faim, ne partent pas en vacances ; des femmes subissent des violences ; des retraités, faute de moyens, n'accèdent pas aux sorties proposées par la ville ; des milliers de familles attendent un logement... Ce serait vraiment bien que la ville devienne aussi « amie » de toutes ces personnes. Certes, il n'y a pas de label à gagner. C'est peut être une des raisons pour laquelle on ne parle jamais de ces « invisibles » dans ce journal.

Contact : lbmvillehumaine@gmail.com